

Orges, le 7 novembre 2017

**Convocation au Conseil intercommunal
de l'Arrondissement scolaire de Grandson**

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil intercommunal de l'Arrondissement scolaire de Grandson est convoqué pour le

Mercredi 22 novembre 2017 à 20h15 à Giez (Grande Salle)

Ordre du jour

- 1 Appel
- 2 Election des président(e), vice-président(e) et scrutateurs du Conseil
- 3 Assermentations
- 4 Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2017
- 5 Rapport du Comité de Direction
- 6 Rapports du Directeur de l'Etablissement et du Conseil d'Etablissement
- 7 Comptes 2016-2017 de l'association
- 8 Comptes 2016-2017, Rapport de la commission de gestion
- 9 Comptes 2016-2017, Rapport de la fiduciaire
- 10 Discussion et adoption des comptes 2016-2017 et des rapports
- 11 Révision des statuts : état de la situation
- 12 Présentation du projet "Champagne"
- 13 Conciergerie des bâtiments grandsonnois : état de la situation
- 14 Communications du Comité de direction
- 15 Divers et propositions individuelles

Le PV de la dernière séance, les préavis, rapports et comptes 2016-2017 sont joints à cette convocation.

Au plaisir de vous y rencontrer.

Le président



Jean-Philippe Petitpierre

Procès-verbal de la séance du Mercredi 22 novembre 2017 à Giez

La séance a été convoquée avec l'ordre du jour suivant:

1. Appel
2. Election des président(e), vice-président(e) et scrutateur/trice(s) du Conseil
3. Assermentations
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2017
5. Rapport du Comité de direction
6. Rapports du Directeur de l'Etablissement et du Conseil d'Etablissement
7. Comptes 2016-2017 de l'Association
8. Comptes 2016-2017, Rapport de la commission de gestion
9. Comptes 2016-2017, Rapport de la fiduciaire
10. Discussion et adoption des comptes 2016-2017 et des rapports
11. Révision des statuts: état de la situation
12. Présentation du Projet « Champagne »
13. Conciergerie des bâtiments grandsonnois: état de la situation
14. Communications du Comité de direction
15. Divers et propositions individuelles

M. le Président, J-Ph. Petitpierre, ouvre la séance à 20h16 en souhaitant la bienvenue à tous. Il présente la nouvelle secrétaire du Comité directeur, Mme Coralie Jacot qui remplace Mme Dominique Clignez. Il profite de remercier cette dernière pour sa collaboration au sein de l'ASIGE.

M. Le Président excuse M. Claude Bohnenblust, le Directeur d'établissement, qui est absent pour cause de maladie. Ainsi que Mme Erica Sjoqvist Müller (Montagny), membre du Codir, qui était retenue par une autre obligation.

Il cède la parole à Mme A. Derosa-Favre, de la commune de Giez, qui souhaite la bienvenue du Conseil dans sa commune, et en convie tous les membres à un apéritif en fin de séance offert par la commune de Giez.

Il propose, par la suite, d'ajouter un autre point à l'ordre du jour:
- 12b. Centre sportif de BorneNau: état de la situation.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel, 42 membres sont présents. Le Quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Excusés: Mmes R. Santini Brand (Fiez), C. Winckler (Grandevent), C. Bardet (Grandson), M-Ch. Robba (Vugelles-la-Mothe) et MM H. Cornaz (Grandson) et J. Favre (Provence).

2. Election des président(e), vice-président(e) et scrutateur/trice(s) du Conseil

M. Le Président propose, en l'absence de démission et d'autres candidatures, une élection tacite des mêmes personnes soit:

Président : M. Jean-Philippe Petitpierre (Orges)

Vice-présidente: Mme Marie-Christine. Robba (Vugelles-la-Mothe)

Scrutateur/trice: Mme Delani Décoppet (Grandson) et M. David Rüetschi (Grandevent)

Scrutatrices suppléantes: Mmes Cynthia Winckler (Grandevent) et Virginie Lénart (Tévenon)

L'élection tacite est acceptée par le Conseil.

3. Assermentations

Personne ne demande à être assermenté.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2017

Moyennant les modifications suivantes:

- Page 5: l'ASIGE verse un forfait correspondant à 2 % et non à 1% de la valeur ECA, aux communes.
- Page 5: Mme S. Roulet de Valeyres-sous-Montagny et non pas de Vugelles-la-Mothe,

le PV, de la séance du 14 juin 2017, est accepté à l'unanimité.

5. Rapport du Comité de direction

M. le Président passe la parole à M. S. Silvani, président du Comité directeur, pour le rapport annuel, que tous les membres avaient reçu avec la convocation à cette séance.

M. S. Silvani demande si quelqu'un aurait des questions ou des demandes de clarification concernant ce rapport.

En l'absence de questions, M. le Président passe au point suivant.

6. Rapports du Directeur de l'Etablissement et du Conseil d'Etablissement 2016-2017

M. C. Bohnenblust, le Directeur d'établissement, étant absent, il ne pourra donc pas répondre aux éventuelles questions. M. le Président rappelle que les collègues de M. C. Bohnenblust, présents ce soir, peuvent apporter des réponses et encourage les membres à poser leurs questions.

Aucune intervention n'est demandée.

Personne ne demande la parole concernant le rapport du Conseil d'Etablissement non plus.

7. Comptes 2016-2017 de l'Association

M. le Président passe la parole à M. S. Silvani qui lance la discussion par rapport aux comptes 2016/2017, et demande s'il y avait des demandes de précision par rapport aux comptes présentés.

M. D. Rüetschi (Grandevent) demande des précisions concernant le poste 102.319 Prestations de tiers, le budget prévoyait à Fr. 45'000.- mais la somme comptabilisée est de Fr. 97'075.82.-

M. S. Silvani répond que ce dépassement s'explique par le fait que, comme évoqué au dernier Conseil, la prestation de la bourse de Grandson, à hauteur de Fr. 45'000.- n'était pas budgétisée. En plus des nouvelles prestations en rapport avec le fonctionnement du nouveau bâtiment BorneNauA.

M. P. A. Lunardi (Montagny) demande une clarification concernant la différence des Charges sociales et traitements du personnel entre les comptes 110. Enseignement Primaire où les charges sociales sont à hauteur de Fr. 310.90.- sans traitement de personnel et 121. BorneNau A où les charges sociales sont seulement de Fr. 85.10.- et le traitement de personnel est de Fr 112'500.-

M. S. Silvani explique que dans le cadre de BorneNauA, il n'y a pas de charges sociales vu qu'il s'agit d'un forfait payé directement à la commune de Grandson dans le cadre d'un contrat de prestation concernant la Conciergerie.

8. Comptes 2016-2017 : Rapport de la commission de gestion

Mme S. Cachin, rapportrice de la commission, donne lecture du rapport.

La commission de gestion félicite le Comité directeur pour sa gestion et la maîtrise des coûts. Elle relève les points suivants:

- La commission de gestion se demande si le montant forfaitaire de Fr. 45'000.- du poste 102.319 prestations de tiers, concernant les services comptables de la Commune de Grandson, ne serait pas surévalué.
- 102.318 Transports des élèves: Le rapport budget-compte est bénéficiaire de Fr.130'000.-. La pondération est toujours faite en fonction du nombre d'élèves et d'utilisation des transports. Une discussion pourrait avoir lieu autour des dépenses thématiques.
- 102.319.2 Liaison des bâtiments à Internet: M. Silvani explique que l'ASIGE a payé les bornes Wifi dans les collèges. Le montant élevé de Fr. 34'438.60.- est dû à la rénovation du collège du Jura et la mise en place des tableaux interactifs (TBI) pour ce lieu.
- 9105 Compte doyen: Ce compte, dédié au directeur de l'EPS et à 2 doyens (avec signatures individuelles), reçoit aussi les versements des parents pour les camps ou autre. La commission de gestion demande qu'un règlement d'utilisation de ce compte soit établi pour préciser les responsabilités des titulaires de cartes Maestro et fixer une limite pour les versements.
- 121.302 Conciergerie: Cette prestation de Fr. 150'000.- est régie par une convention, avec la commune de Grandson, qui stipule un montant forfaitaire pour les énergies de Fr. 45'000.- et de Fr. 105'000.-de conciergerie. Ce poste devrait être revu à la baisse car il est encore péjoré avec des arriérés liés à l'exercice précédent.
- 130.303 Charges sociales: Ce poste correspond à un correctif annoncé concernant l'AVS 2015/2016. En effet, un contrôle AVS, a eu lieu en début d'année.

Les conclusions de la fiduciaire confirment que la comptabilité est tenue avec rigueur et exactitude.

Sur la base de ce qui précède, la commission de gestion recommande à l'assemblée d'accepter la proposition suivante :

Le Conseil Intercommunal, vu le rapport du Comité de direction, ouï le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- Article premier : Les comptes de l'exercice 2016-2017 sont adoptés
- Article deuxième : Décharge est donnée au Comité de direction de sa gestion de l'exercice 2016-2017

9. Comptes 2016-2017: Rapport de la fiduciaire

D'après le rapport de la fiduciaire, les communes ont versé, pour la couverture des frais scolaires de l'exercice 2016/2017, des avances de fonds d'un total de Fr. 4'997'861.40.-. La répartition des charges se monte à 4'723'177.66.-. Il en résulte, donc, un solde de Fr. 274'683.84.- en faveur des communes.

Le Codir fait deux propositions concernant ce montant:

- Garder une réserve de Fr. 195'000.- pour les fonds d'équipement et procéder à un retour du solde aux communes,
- Utiliser tout le montant pour solder une dette à terme fixe pour un montant de Fr. 572'000.- dont l'échéance arrive à la fin du mois de juin 2018.

La commission de gestion, ne s'est pas prononcée à ce sujet, mais penche pour une restitution totale aux communes.

M. le Président cite les 3 conclusions du rapport de la fiduciaire:

1. Le bilan et le compte de fonctionnement concordent avec la comptabilité
2. La comptabilité est tenue avec exactitude
3. L'état des fortunes et des résultats répondent aux dispositions légales et au règlement du 14 décembre 1969 sur la comptabilité des Associations Intercommunales.

Il demande s'il y avait des questions à transmettre aux réviseurs.
Aucune intervention n'est demandée.

10. Discussion et adoption des comptes 2016-2017 et des rapports

M. C. Därendinger (Corcelles-près-Concise) se demande pourquoi il y a cette grande différence, comme chaque année, sur le compte 110.465.1 Subsidés et participations, activités sportives et camps, entre la somme budgétisée qui est de Fr. 38'270.- et celle comptabilisée qui est de Fr. 15'113.97.

M. S. Silvani explique que le budget prévoit toujours une certaine somme par élève et prend en compte les 100% des élèves. Mais, les enseignants, selon les doyens, ne sont pas obligés d'organiser des camps. Et vu que cela leur demande beaucoup d'investissement du point de vue organisation et responsabilité, beaucoup d'enseignants ne le font pas.

Il est tout à fait possible de revoir ce montant à la baisse si le Comité décide de ne pas prendre en compte les 100% d'élèves.

M. C. Lüthi (Bonvillars) demande si le Comité a demandé aux communes leurs avis par rapport à cette somme de Fr. 195'000.- qu'il propose d'utiliser pour diminuer la dette plutôt que de procéder à un retour aux communes.

M. Le Président répond que, de toute façon, la dette doit être remboursée, mais qu'on peut décider de le faire ce soir ou pas.

M. F. Payot prend la parole et précise que ce Conseil est composé des délégués des différentes communes concernées, donc il lui revient de décider. Il propose d'utiliser ces liquidités pour rembourser la dette. Dans la mesure où les communes ont déjà payé des acomptes, l'opération leur sera neutre.

Mme S. Roulet (Valeyres-sous-Montagny) prend la parole et explique qu'au moment de la construction de BorneNau A, les vacations servies aux communes pour l'exploitation des bâtiments étaient calculées sur la base du taux de référence de 1.75 %. Aujourd'hui, ce taux est de 1.50 %. L'idée était de budgétiser les intérêts pour les bâtiments de BorneNau au taux de 1.75 % et de destiner le surplus pour le remboursement des avances à intérêt fixes et donc de réduire la dette.

M. V. Lebet (Corcelles-près-Concise) ne voit pas le lien entre l'amortissement des avances à intérêts fixes et le remboursement aux communes. En effet, l'amortissement de ces avances se fait via le poste 121.331 Amortissements qui compte Fr. 460'000.- pour 2016. Cela n'a aucun lien avec ce qu'il faut retourner aux communes. Il pense qu'il est possible de faire les deux choses, réduire la dette et rembourser les communes.

M. P. A. Lunardi (Montagny) demande des précisions concernant le poste 92.5 Passifs transitoires à hauteur de Fr. 1'000'000.-

M. S. Silvani ne dispose pas du document nécessaire pour répondre avec plus de détail, il pourrait s'agir des versements des communes, mais il n'en est pas sûr.

M. Le Président propose de prendre note de la question et d'y répondre lors de la prochaine assemblée.

M. D. Rüetschi (Grandevent) souhaite connaître la position du Comité de direction par rapport aux liquidités disponibles: faut-il rembourser la dette ou rembourser les communes?

M. S. Silvani répond que la position du Codir est claire: privilégier le remboursement de la dette.

Mme M. L. Schorderet (Concise) demande s'il y aurait possibilité plutôt de réduire l'acompte versé par les communes.

M. S. Silvani répond qu'effectivement, le retour aux communes peut se faire soit sous forme de remboursement direct ou sous forme de réduction des acomptes pour les prochaines années.

M. P. A. Lunardi (Montagny) trouve difficile de prendre une décision aussi importante au nom de sa commune.

M. le président lui répond que la loi, sur les communes octroie le droit aux membres du Conseil Intercommunal qui représentent leurs communes respectives de prendre des décisions au nom de ces dernières.

M. P. A. Lunardi (Montagny) dit que ce n'est pas ce que préconise la cours des comptes.

M. le Président lui répond qu'effectivement la cours des comptes demande de changer la loi sur les communes, mais tant que cette loi n'a pas été modifiée, elle reste en vigueur.

M. M. Pellet (Novalles) demande quel serait le retour direct aux communes, dans le cas de remboursement de la dette.

M. le Président lui répond que ce remboursement va permettre de baisser les intérêts payés par l'ASIGE et donc le compte de fonctionnement.

M. le président demande de voter les 3 point suivants:

1. Autoriser le comité directeur de rembourser la dette de Fr. 500'000.-

Accepté à la majorité avec 7 abstentions et 5 contre.

2. Donner l'autorisation au comité directeur de partager le résultat positif des comptes 2016/2017 comme suit: garder Fr. 195'000.-en réserve et ristourner le solde aux communes.

Accepté avec beaucoup d'abstentions.

3. Adopter les comptes 2016/2017 en fonction des décisions précédentes

Accepté avec 3 abstentions.

11. Révision des statuts: état de la situation

M. le Président rappelle que des articles des statuts concernant les aspects financiers ont été soumis au législatif des communes pour approbation.

M. S. Silvani prend la parole et annonce que toutes les communes ont répondu et que le Comité va pouvoir faire l'analyse et commencer dès le début l'année prochaine le travail sur ces articles afin de présenter un préavis type au prochain Conseil Intercommunal, un préavis qui sera ensuite présenté aux différents Conseils des 18 communes pour adoption.

12. Présentation du projet « Champagne »

M. F. Gagnebin (Champagne) présente le projet de la commune de Champagne qui se résume ainsi:

En 2003, l'ASIGE avait adopté un schéma directeur afin de:

- répondre aux exigences légales de la constitution vaudoise et de la LEO, article 63 par l'introduction de la journée continue nécessitant la mise en place de structures d'accueil,
- répartir des sites par cycles (primaire. secondaire) pour simplifier l'organisation scolaire,
- rationaliser les déplacements et les prestations et donc baisser les coûts.

La première étape fut la construction du collège de Borne-Nau A. Ensuite les étapes suivantes sur les sites de Champagne, Concise et Montagny.

Actuellement, le collège de Champagne n'est plus adapté pour accueillir les élèves qui arrivent des différentes communes:

- Bâtiments (classes, salle de gym) vétustes, non conformes aux normes de sécurité et d'accueil des élèves et gourmand en énergie.

- Manque de salles adaptées aux différentes activités scolaires sur le même site, ce qui engendre des déplacements réguliers des élèves et des enseignants et donc pose un sérieux problème de sécurité étant donné la situation du collège au bord d'une route cantonale.

Avec ce projet, la commune de Champagne veut:

- Répondre aux exigences sécuritaires pour les utilisateurs.
- Offrir des équipements publics fonctionnels, adaptés à sa population et profitables pour toute la région.
- Entretien son patrimoine.

Les étapes du projet:

1. Modification de PGA, en cours depuis 2 ans.
2. Evaluation des besoins scolaires et d'accueil parascolaire.
3. Etablir un projet pour répondre aux besoins actuels et futurs pour la population croissante.

Le projet se résume ainsi:

| Lieu | Usage | Surface | Budget |
|------------------------|---|---------|-------------------------|
| Bâtiment Scolaire | - 9 classes 1-4P et 8 classes 5-8 - 2 salles de dégagements - 1 salle multiusage | 2500 m2 | Fr. 11'500'000.- |
| Bâtiment parascolaire | Accueil pour 48 élèves (15%) en UAPE: - Espace interne - Bureau de direction - Salle de rencontre - Cuisine - Vestiaires | 300 m2 | Fr. 1'200'000.- |
| Salle de sport | Salle type VD6 avec 3 modules | 2800 m2 | Fr. 11'650'000.- |
| Aménagement extérieurs | - Préau - Terrains tous-temps - Terrain gazon - Parcs et circulation | 4500 m2 | Fr. 3'550'000.- |
| Budget total | | | Fr. 27'900'000.- |

Pour débiter la concrétisation de ce projet, la commune de Champagne souhaite:

- Une confirmation, de la part du Comité de direction et de l'Assemblée Intercommunale, du schéma directeur de 2003, mis à jour en 2012.
- Un soutien des communes de ce projet régional, car le SDT (service du développement territorial) débloquent, plus facilement, les surfaces de terrain nécessaires pour un projet régional.

Aujourd'hui, vu la situation des bâtiments de Champagne, la commune doit investir soit:

- à travers le projet présenté.

- à travers des travaux de rénovation et réaffectation des bâtiments existants, mais avec moins d'espace et donc d'accueil possible.

La discussion est ouverte

Mme A.C. Cosandey (Onnens) demande combien d'élèves, ce nouveau site, devrait-il accueillir.

M. F. Gagnebin (Champagne) répond que 17 classes sont prévues avec une vingtaine d'élèves par classe.

M. M. Emmel (Grandson) demande si le terrain tel qu'il est prévu dans le projet serait synthétique.

M. F. Gagnebin (Champagne) qu'effectivement, il y a un projet de terrain synthétique pour le terrain de sport.

M. D. Rüetschi (Grandevent) souhaite savoir si dans le cadre de ce projet c'est la commune de Champagne qui construit et qui loue, par la suite, les locaux à l'ASIGE.

M. F. Gagnebin (Champagne) répond qu'effectivement c'est ce qui est prévu.

M. C. Lüthi (Bonvillars) demande quel serait l'impact de la création de ces 17 classes sur les villages environnants.

M. S. Silvani répond que par rapport au schéma directeur, ce sera la fermeture des petites classes, qui ne sont plus conformes, dans les villages.

Mme. A. C. Cosandey (Onnens) constate qu'il y a un démantèlement effectif des écoles dans les villages ce qui va rendre ce projet de Champagne inévitable. Elle déplore le fait de mettre la population devant le fait accompli et de ne pas offrir le choix aux villages : soit de garder les petites classes dans les villages, soit de soutenir la centralisation de l'école sur des sites plus grands et plus loin ce qui implique toute une logistique du point de vu transport et accueil parascolaire.

M. S. Silvani répond que cette décision de démanteler les petites écoles pour les centraliser sur des grands sites n'est qu'une application du schéma directeur voté et accepté par toutes les communes en 2003 et mis-à-jour en 2012 avec la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire (LEO).

12b. Centre sportif de BorneNau: état de la situation

M. F. Payot (Grandson) présente le projet du centre sportif de BorneNau.

Dans le cadre du schéma directeur, le site de Grandson a été choisi pour centraliser les classes d'enseignement secondaire, d'ou la construction du nouveau bâtiment Borne-nau A et la mise en conformité et la rénovation du vieux collège au Jura A.

L'étape suivante est la construction d'un centre sportif afin de répondre aux besoins de tous les élèves et aux normes cantonales. Et par la suite, l'installation d'une bibliothèque scolaire en transformant le collège du Jura.

La construction du centre sportif sera soutenu, financièrement, par le canton puisque les installations seront mis à disposition des autres communes.

La première étape fût l'achat de 19'000 m² de terrains agricoles qu'il a fallut (3 ans) affecter pour devenir des terrains d'utilité publique.

Le projet se présente ainsi:

- **Le niveau inférieur** : Salle VD6, Restaurant scolaire Vestiaires, Sanitaires, Locaux techniques.
- **Le niveau supérieur** : Salle de musculation, Mezzanine, Gradins mobiles pour 300 spectateurs
- **Des terrains extérieurs**: un terrain en herbe, un terrain en dur, un espace de réserve constructible avec équipement de Beach-volley et qui accueillera dans le futur une piscine scolaire, espace réfectoire, esplanade, zone de dépose future des élèves pour les bus scolaires.
- Label Minergie
- Volume: 36'662 m³
- Budget: Fr. 17'220'000.- TTC

Le concept général de ce projet a été lancé en avril 2010, sa concrétisation a débuté en mai 2017 par l'octroi d'un premier crédit de Fr. 900'000.- du conseil communal de Grandson, et le lancement des travaux actuels pour la mise à l'enquête. Ces travaux ont été suspendu suite à la découverte d'un site historique de l'âge de Bronze de 10'000 m² ce qui a engendré des fouilles et donc des dépenses d'environ Fr. 500'000.-

Ensuite, novembre 2017, dépôt de la mise à l'enquête. En décembre 2017, la décision du conseil communal concernant le crédit d'investissement. Au printemps 2018, la création d'une S.A. et la mise en service en août 2019.

Afin d'éviter de charger l'endettement direct de la commune de Grandson, cette dernière propose la création d'une Société Anonyme (SA), à laquelle toutes les communes pourraient participer par l'achat de parts sous forme d'actions d'un total de Fr. 1'000'000.-. La S A permettra de reporter la dette sur une entité indépendante dotée d'un propre capital à engager dont les parts investies par les communes.

En effet, pour la part de Grandson, cette dernière a déjà investis Fr. 900'000.-, elle va engager Fr. 5'000'000.- de plus vu que le projet est sur ton territoire. Si on ajoute le total des parts de Fr. 1'000'000.-le capital de la SA sera d'environ Fr. 7'000'000.-. Restera donc Fr. 10'000'000.- à emprunter pour couvrir l'investissement.

L'avantage de la création de la SA est de pouvoir échelonner l'amortissement de la dette sur 30 à 50 ans.

Les buts de cette SA seront de :

- construire une salle triple avec réfectoire, des terrains de sport ainsi qu'une piscine couverte (à terme), sur le droit de superficie concédé gratuitement par la commune de Grandson.
- gérer ce complexe dès la fin des travaux.

Une demande, sous forme de préavis, sera faite aux communes pour adhérer à la S.A. en prenant des parts qui représenteront leurs investissements.

M. C. Luthi demande si la mise à l'enquête est aussi figée au niveau des aménagements extérieurs.

M. F. Payot répond que la mise à l'enquête prévoit l'implantation d'ordre général, mais il précise qu'il y aura de toute façon une mise à l'enquête supplémentaire vu que le projet a évolué au niveau de certains aménagements.

M. J. Jeanneret (Concise) fait remarquer que la S.A est propre au secteur privé, avec des actionnaires et des bénéfices, il se demande si ce serait le cas avec cette S.A.

M. F. Payot répond que la formule S.A. permet de répartir la responsabilité et l'implication des différentes communes membres dans ce projet, mais sans l'idée du bénéfice ou du rendement.

Mme C. Thévenaz (Fiez) demande si les communes ont déjà été informé de cette volonté de créer une S.A. et quelle a été leur réponse.

M. F. Payot répond qu'il y a un an et demi, Grandson a eu une réunion avec certains syndics pour leur faire part de cette idée. Ils ont répondu que c'était une option.

13. Conciergerie des bâtiments de l'école de Grandson: état de la situation

M. S. Silvani rappelle que l'ASIGE avait un contrat de prestations «Conciergerie» avec la commune de Grandson à hauteur de Fr. 160'000.-. Le Comité a mis dans le budget pour l'exercice en cours un montant de Fr. 145'000.- qui a été évoqué avant la construction de Borne-Nau A sur la base d'un calcul de la valeur ECA. Après discussion avec la commission de gestion, ce montant s'avère trop élevé surtout qu'il s'ajoute à environ Fr. 50'000.- qui couvre les prestations d'énergie (électricité, chauffage, eau), on arrive à un montant de Fr. 210'000.-

Une convention a été trouvée avec la commune de Grandson pour un montant forfaitaire de Fr. 150'000.- à savoir Fr.105'000.- pour la conciergerie et Fr. 45'000.- pour les énergies. Ce qui se répercute positivement sur le budget qui prévoyait Fr. 210'000.-

L'avantage de ce forfait avec la conciergerie de Grandson, c'est de disposer d'une équipe de fonctionnement qui peut assurer un travail régulier et continu sur tout le site du collège.

14. Communications du Comité de direction

M. Y. Guilloux prend la parole et fait un retour sur le transport et les améliorations qui y ont été apportées. En effet, on constate beaucoup moins de problèmes concernant le transport par rapport aux années précédentes. En témoignent la baisse significative des courriels de réclamation ou de demande. Ceci s'explique par les efforts fournis pour améliorer la situation qui semblent apporter leurs fruits mais aussi par le fait que les parents ont compris les spécificités de la région de Grandson. Le travail a été fait pour améliorer:

1. Le temps des trajets, afin d'éviter que les retard pris au départ ne se répercutent sur tout les trajets et toute la journée.
2. L'organisation de certaines lignes par rapport aux bus affectés et aux nombres d'élèves: remplacement de 2 petits bus par un grand et utilisation des 2 petits ailleurs où il y a besoin.
3. Définition des plages horaires durant lesquelles un bus doit arriver sur un site avec une tolérance de 10 mn d'attente pour les primaires et 20 mn pour les secondaires (dès 9P). Ceci permet de prendre en compte le temps des déplacements des élèves entre les classes, les vestiaires et l'arrêt du bus.
4. Utilisation des bus des lignes pour les élèves du secondaire et les bus scolaires pour les plus jeunes. Ce qui a permet de profiter de la cadence de certaines lignes, de créer de nouvelles lignes et de mettre en place des bus doublures dans le cas d'effectifs nombreux.
5. Renforcement de la collaboration avec l'école. Avant, le transport était organisé en un plan de transport journalier de ramassage scolaire auquel venait s'ajouter, une semaine avant la reprise

d'école, les transports pour les différentes activités inter-sites (rythmique, gym, autres). Il était donc difficile de synchroniser ces deux sortes de transport. Aujourd'hui, tous ces besoins en transport sont définis avant le départ en vacances afin que CarPostal puisse élaborer un plan de transport en prenant en compte les différents déplacements des élèves.

6. Le facteur humain (un chauffeur qui oublie de s'arrêter ou autre) sera toujours existant même s'il y a eu des améliorations avec beaucoup moins de problèmes que par le passé.
7. Il est clair que tout fonctionnait bien avec CarPostal, malheureusement, le contrat avec CarPostal arrive à échéance en juillet 2018. L'ASIGE a dû lancer un marché publique le 6 novembre 2017, les entreprises ont jusqu'au 24 novembre 2017 à 12h00 pour poser les questions. Les offres rentreront le 18 décembre 2017. Donc, début 2018, le choix du prochain prestataire devrait être possible et sera communiqué au prochain Conseil Intercommunal.

M. S. Silvani explique, au nom de sa collègue Mme E. Sjoqvist Müller (Montagny), par rapport aux espaces repas, qu'un comité de travail s'est réunis avec les communes propriétaires de bâtiments scolaires. Un sondage a été envoyé aux parents pour évaluer les besoins. On compte environ 800 réponses en retour, le dépouillement est encours et les communes qui y ont participé seront informées directement par le groupe de travail. La mise en place de cet espace repas est prévue à partir de janvier 2018. L'étude a été faite en collaboration avec le RADEGE.

M. S. Silvani annonce l'ouverture prochaine du site Internet de l'ASIGE : www.asige.ch

15. Divers et propositions individuelles

Lieu de la prochaine séance : Commune de Tévenon Mercredi 13 juin 2018.

M. le président avance qu'il serait possible d'avoir un Conseil Intercommunal avant cette date en fonction des besoins.

Mme C. Thévenaz (Fiez) se demande si les devoirs surveillés seraient pris en charge par le canton à la place des communes.

Mme M. Dell'orefice répond qu'effectivement, il y a quelques années, le canton voulait prendre en charge les devoirs surveillés, mais les coûts les importunaient donc il sont restés à la charge des communes pour l'instant. Et que nous n'avons pas d'autres informations à ce jour.

M. le Président lève la séance à 21h59.

Le Président

Jean-Philippe Petitpierre

La Secrétaire

Khadija Röthlisberger

Association intercommunale
du groupement et de l'arrondissement
scolaire de Grandson

Rapport du comité de direction pour l'année scolaire 2016/17

En débutant mon « vrai » premier rapport pour la législature 2016-2021, je tiens à remercier Sonja Roulet pour m'avoir transmis notre association dans les meilleures conditions. Cette transition n'a pas été simple, car on ne s'improvise pas président d'une structure de plus de 30 ans. Je souhaite adresser à Sonja tous mes remerciements pour son engagement durant toutes ses années.

Le comité a été passablement remanié avec l'arrivée de deux nouveaux membres. Cela s'est avéré capital de se structurer en « dicastère » afin que chacun puisse trouver sa place, et ce dans une excellente ambiance.

Nous avons été occupés par la reprise des dossiers en cours (statuts, la mise en exploitation du nouveau collège de Borné-Nau A, le plan des transports, le marché public), avec plus ou moins de réussite.

Revenons plus en détails sur les points suivants :

Statuts

Suite à la séance d'information qui a eu lieu à Mutrux en présence de la juriste cantonale, nous avons reçu le retour de toutes les communes. Le comité s'attellera au début d'année prochaine à l'affinage des derniers articles financiers avec les municipalités.

Borné-Nau

La rentrée s'est très bien déroulée. Les élèves se sont très vite approprié le bâtiment et le site secondaire. A noter que depuis cette année, toutes les classes secondaires de notre association sont regroupées sur le site de Borné-Nau.

Sur le bâtiment à proprement dit, nous avons rencontré des infortunes diverses : exemple, dans les salles de sciences, des problèmes de ventilation, d'autres avec le lino ou encore les robinets. Les corridors ont une usure trop rapide, comme la tapisserie ou encore les butées de porte. Les réglages de la ventilation ne sont pas encore optimum. Ainsi divers problèmes qui occupent passablement notre collègue Francesco Di Franco.

Les transports

Le plan des transports à l'été 2016 fût difficile à mettre en place ; avec passablement de problèmes et plaintes de parents mécontents. Nous avons travaillé dès la reprise de janvier sur ce plan, pour la rentrée scolaire 2017-18, des améliorations sont intervenues afin d'ajuster au mieux la mise en place de cette année. Il faut saluer l'énorme travail effectué, comme chaque année, par le secrétariat des écoles, CarPostal et notre collègue Yves Guilloud.

Le comité s'est entouré d'un avocat pour la rédaction d'un marché public sur les transports pour la rentrée 2018-2019.

Pause de midi

Notre association s'est rapprochée du RAdEGE. Avec un siège au comité qui a été octroyé à Stéphane Silvani.

Les communes propriétaires de bâtiments scolaires ont participé à des réunions afin d'étudier la faisabilité et la création de locaux, chapeauté par Erica Sjoqvist-Müller en partenariat avec le RAdEGE.

CET

Ce rapport vous sera communiqué par présidente Martine Dell'Orefice

Finances

Nous vous proposons de reprendre en détails les points significatifs :

100 Service Financier

100.300.4 Le conseil d'établissement a été actif dès le printemps 2017 avec un réel projet pour les élèves en âge du primaire au collège du Jura, avec comme thème autour de l'Arnon

110.311 Divers achats de petits meubles pour du rangement

110.311.1 Nous avons équipé le local de l'économat car les meubles été désuets.

102.318 Transport des élèves
Des charges pour Fr. 1'379'566.05 contre un budget de 1'510'000.00
Il est difficile de planifier au budget le futur plan des transports.

102.318.2 Assurances choses, mobilières, immeubles, RC
C'est l'affinage des polices du nouveau collège BNA

102.380 Attribution au fond d'équipement Fr. 30'000.00

110 Enseignement primaire

110.316 Location classes pour 1'010'599.00 contre au budget 1'227'700.00
Cela est dû essentiellement la bascule Borné-Nau B – Jura

110.365.1 Activités sportives et camps, plus transports
A charge Fr. 56'429.75 contre un budget de Fr. 120'000.00
Cela est dû à moins de camps et activités

110.380 Attribution au fond d'équipement Fr. 90'000.00

120 Enseignement secondaire

120.365.1 Activités sportives et camps, plus transports
A charge Fr. 250'897.66 contre un budget de Fr. 304'330.00
Cela est dû à moins de camps et activités

120.380 Attribution au fond d'équipement Fr. 30'000.00

120.465.1 Les subsides et participations aux activités sportives et camps sont en positif
Fr. 161'979.50 contre un budget de Fr. 100'460.00. C'est le suivi et le remboursement des décisions « 134 » mis en place depuis 2 ans qui porte ses fruits

121.302 Traitement du personnel de conciergerie.
Une convention est signée avec la commune de Grandson pour un forfait de
Fr. 150'000.00, énergies comprises du poste 121.312

121.314 Exploitation la différence est due à des contrats de maintenance estimés trop hauts, déjà réévalués sur le budget 2017-2018 à Fr. 20'000.00

140 Surveillance de midi

140.380 Attribution au fond d'équipement Fr. 45'000.00

A noter, l'excellente collaboration avec Madame Zanetti de la bourse de Grandson, un grand merci pour son travail.

Conclusions

En conclusion, le comité de direction vous propose d'approuver les comptes et sa gestion de l'exercice 2016 – 2017 en prenant l'arrêté suivant :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL,

Vu le rapport du comité de direction, ouï le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1^{er} Les comptes de l'exercice 2016 - 2017 sont adoptés

Article 2nd Décharge est donnée au comité de direction de sa gestion de l'exercice 2016 - 2017

Au nom du comité directeur :

Stéphane Silvani



Président

Coralie Jacot



Secrétaire

Grandson, le 8 novembre 2016

Association scolaire intercommunale de Grandson et environs

Rapport de direction pour l'année scolaire 2016-2017

Les effectifs de l'année scolaire écoulée étaient les suivants au 1^{er} octobre 2016 :

| | | | |
|-----------|---|-------------|---------------|
| 13 | classes du cycle infantin | 243 | élèves |
| 15 | classes des degrés 3-4 | 300 | élèves |
| 6 | classes de 5 ^e | 114 | élèves |
| 6 | classes de 6 ^e | 124 | élèves |
| 6 | classes de 7 ^e année | 109 | élèves |
| 7 | classes de 8 ^e année | 131 | élèves |
| 6 | classes de 9 ^e année | 122 | élèves |
| 6 | classes de 10 ^e année | 106 | élèves |
| 6 | classes de 11 ^e année | 131 | élèves |
| 1 | classe développement/ressource 3 ^e - 6 ^e | 7 | élèves |
| 1 | classe de développement/ressource 7 ^e - 8 ^e | 8 | élèves |
| 2 | classes développement/ressource 9 ^e - 11 ^e | 22 | élèves |
| 75 | classes | 1417 | élèves |

Le nombre d'élèves a une fois de plus augmenté : + 28 élèves. 87 élèves étaient scolarisés à l'externe de notre établissement (87 en 2012-2013, 102 en 2013-2014, 102 en 2014-2015, 99 en 2015-2016).

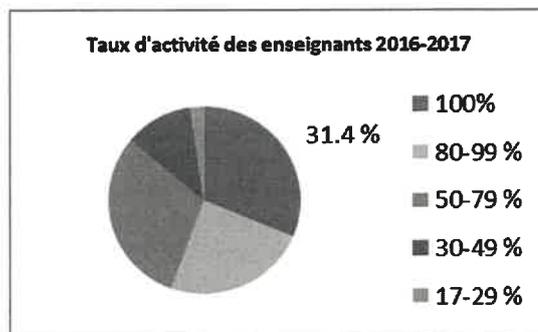
Ces 87 élèves externes se répartissent de la manière suivante :

- 36 en école privée ;
- 17 dans le parapublic (Entre-Lacs, Verdeil, foyer, etc.) ;
- 17 scolarisés à domicile sous supervision de la DGEO ;
- 11 au bénéfice d'une dérogation à la zone de recrutement pour divers motifs, ces dérogations sont accordées par la Cheffe de Département sur la base des préavis des directions et des communes concernées ;
- 6 au bénéfice d'une dérogation intercantonale (scolarisation dans le canton de Neuchâtel), notamment.

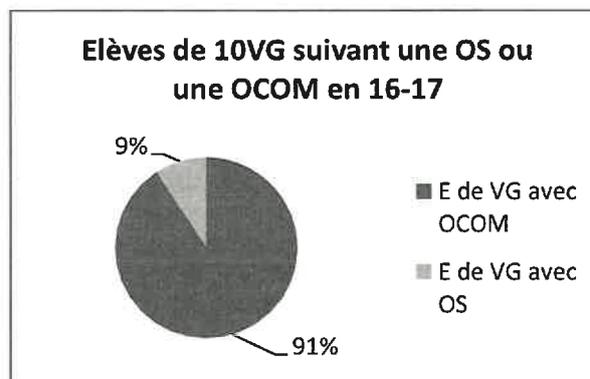
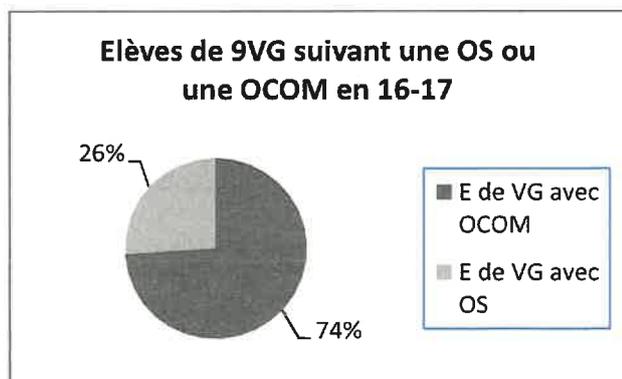
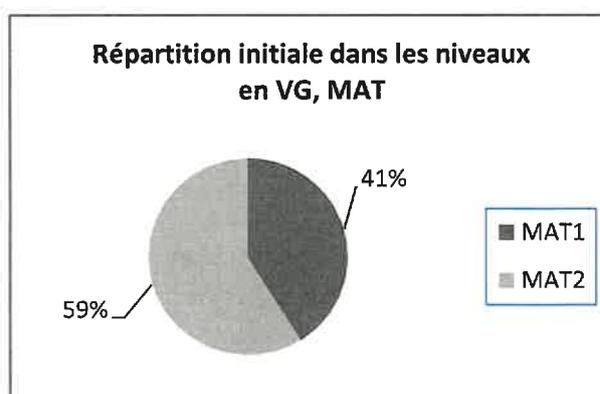
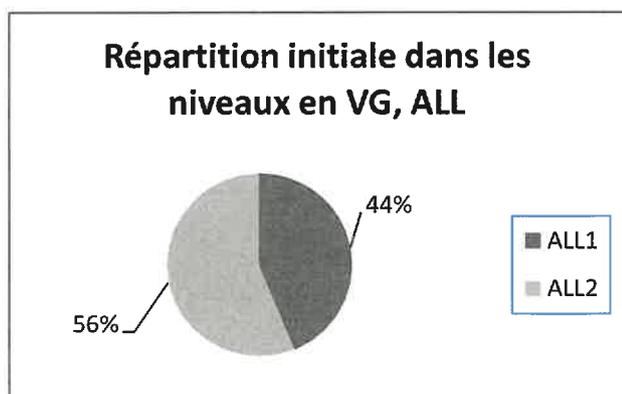
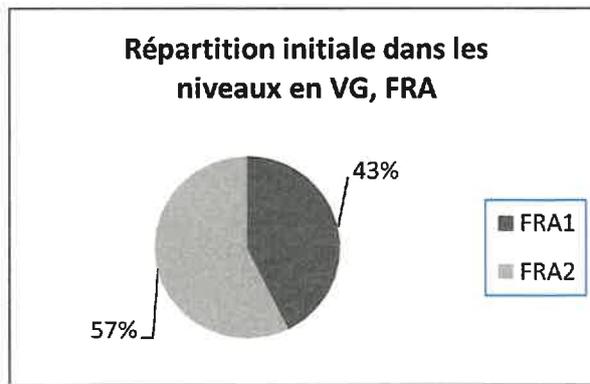
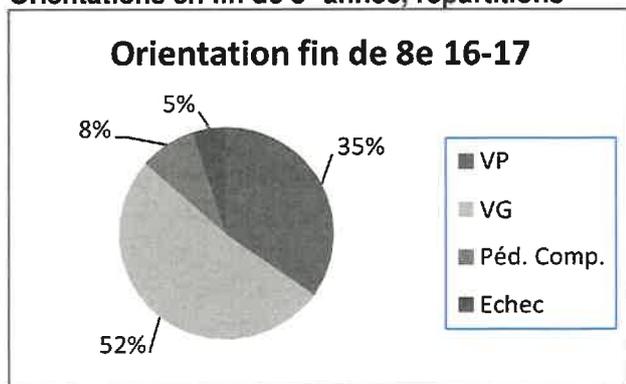
Il y a eu 97 mutations en cours d'année (arrivées et départs d'élèves), soit une bonne dizaine en moyenne par mois d'école.

Enseignants :

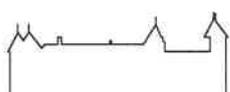
Il n'y a pas eu de modification significative du nombre d'enseignants par rapport à l'année précédente : 137 enseignants ont enseigné entre 4 et 28 périodes. 43 personnes ont enseigné à plein temps (25 périodes pour les maîtres ayant une licence universitaire ou un titre assimilé et 28 périodes pour les brevetés de l'Ecole normale ou de la HEP). Plus des quatre cinquièmes (86 %) travaillent à 50 % et plus. Il y a 105 femmes et 32 hommes pour un total de 106 ETP d'enseignants.



Orientations en fin de 8^e année, répartitions



En fin d'année scolaire 2016-2017, les élèves de 8^e ont été orientés selon les modalités de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Les élèves orientés en voie générale (VG) ont de plus été placés dans un cours à niveau en français, mathématiques et allemand. Les élèves obtenant une moyenne supérieure ou égale à 4,5 ont été placés dans un cours de niveau « 2 » pour la discipline correspondante, les autres ont été placés dans un cours de niveau « 1 », les cours donnés en VP pouvant être considérés comme étant de niveau « 3 ». Les élèves ayant au moins un cours à niveau au niveau 2 ont pu choisir de suivre une option spécifique (OS) en VP en lieu et place des deux cours d'Options de Compétences Orientées Métiers (OCOM) de la voie générale. 19 élèves sur les 73 promus en VG ont choisi cette possibilité, ce qui représente une diminution de la proportion d'élèves retenant cette solution (33% en 2015-2016, 26 % en 2016-2017) . A noter que la proportion d'élèves de 10VG suivant une OS est bien plus faible, soit parce que des élèves ont été réorientés de la VG vers la VP, soit parce que des élèves de 9VG promus en 10VG ont alors renoncé à suivre une OS de la VP. Si les OS-OCOM ont lieu en même temps en 9^e année, ce n'est pas le cas pour les degrés 10 et 11.



Examens et promotions :

136 certificats et attestations ont été délivrés aux élèves sortants.

52 prix : 46 prix d'une valeur de CHF 50.-, 6 prix d'une valeur de CHF 80.- ont été attribués, grâce aux donateurs suivants :

Arrondissement scolaire - AXA Winterthur - Banque Cantonale Vaudoise - Banque Raiffeisen - Ackermann Artisan - Conférence des maîtres de 11^e - Conseil de Direction - Etat de Vaud - - Fonds Braillard - Jaquier peinture - les Amis du Château GD - Librairie l'Etage - Migros Vaud - Porchet et Fils - Pro Grandson - Restaurant le Pécros - Lion's Club , Rotary Club - Scierie Ray - Société Fédérale de Gymnastique Grandson - Tennis-club de Champagne, Pharmacie Payot, commune de Tévenon, Sopori import, Association « Lire et rêver »

Conseil de direction :

Le Conseil de direction se compose du directeur et des doyens :

Mme Saskia Cachin, doyenne de la pédagogie compensatoire et des élèves à besoins particuliers ;

Mme Lucie Rousseil, doyenne pour les degrés 1-4 ;

Mme Line Cuendet, doyenne pour les degrés 5-6 ;

M. Michel Sansonnens, doyen pour les degrés 7-8 ;

M. Didier Jossevel, doyen responsable des degrés 9^e à 11^e ;

M. Fabian Mariller, doyen responsable des classes de 9^e à 11^e ;

M. Pascal Meylan, doyen responsable des classes de 9^e à 11^e.

Organisation de l'établissement :

Prestations en psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS) :

- Mmes Elisabeth Pas et Line Rey-Castelli, logopédistes, travaillent à Es-Pierre.
- Mmes Antoinette Schneider, remplacée en cours d'année par Mme Jessica Gonzalès, et Maëlle Wahli Buhler, psychologues, ont leur bureau à Borné-Nau.
- Mme Valérie Petit, psychomotricienne, occupe un local aux Cloîtres à Grandson.

Toutes ces personnes dépendent d'une responsable régionale, Mme Caroline Stauffer.

Orientation scolaire et professionnelle :

Mmes Lucile Cartier-Moulin et Clémence Ecoffey, remplacées en cour d'année par Mme Pauline Sanchez accompagnent les élèves de 9^e à 11^e dans leurs recherches et leur choix de formation professionnelle.

Chefs de file :

Une vingtaine de maîtres s'occupent de leur spécialité, le français, le latin, les maths, ..., assistent aux conférences du département, participent à des rencontres avec des personnes de l'enseignement post obligatoire et de la formation professionnelle et gèrent les concertations de disciplines. Ils supervisent la rédaction des épreuves de certificat, d'épreuves communes internes, etc.

Groupe santé – prévention :

Il est composé de l'infirmière scolaire, Mme Rebecca Stoianov, de l'animatrice santé, Mme Camille Leuenberger, des trois médiateurs, Mme Caroline Français, M. Marc-Antoine Renard et M. Rémy Contesse, des membres de l'équipe PPLS, de Mme Line Cuendet, doyenne et de M. Pascal Meylan, doyen. M. Jean-Frédéric Leuenberger, médecin scolaire, y participe également régulièrement.

Le groupe santé – prévention organise les actions de prévention et demande les subsides au département.

« Pédagogie compensatoire », élèves à besoins particuliers :

Nous accueillons un nombre toujours croissant d'élèves avec des difficultés diverses ou des handicaps qui nécessitent la mise sur pied d'un projet pédagogique adapté ou l'élaboration de stratégies différenciées, y compris dans les classes régulières.

C'est donc Mme Saskia Cachin qui est plus particulièrement en charge de ce dossier au niveau de la direction scolaire.

Les actions de prévention et les actions diverses :

- Journée du lait.
- Prévention contre les morsures de chiens.
- Dentiste.
- Prévention circulation.
- Tatout, prévention de la violence (T'as tout en toi ! T'as des atouts !).
- Prévention des abus « Jojo ».
- Passages de la brigade des mineurs (8^e).
- Noël pour les aînés.



- Risques liés à l'Internet, des médias bien gérés (7^e).
- Prévention sur les dépendances avec Place Publique (7^e)
- Journée de prévention des 11^e à la cabane des scouts (alcool, estime de soi, suicide chez les jeunes).
- Journée « Oser tous les métiers ».
- Séance d'information aux 11^e sur le CPNV.
- Visite du salon des métiers et de la formation avec les 10VG et 10DES.
- Bilan de santé, actions de vaccination (rougeole, cancer du col de l'utérus).
- Participation au « Marché de Noël » à Grandson.
- ProFamilia (3^e, 6^e, 7^e, 10^e et 11^e).

Quelques activités scolaires et parascolaires de cette année 2016-2017 :

Camp en Vendée (Noirmoutier et Yeu) pour les élèves de 11^e.

Camp de ski 9^e à Ovronnaz et à Zinal.

Camp de peau de phoque à l'hospice du Simplon.

Camps de ski 7^e à Leysin et aux Crosets.

Camps de 8^e à Fleurier, à Leysin et à Porrentruy.

Camps 10^{ème} à Bâle, Berlin, haute montagne et Nendaz.

Journées ski-bob pour les 1P-6P.

Remise des anciens certificats de 11^{ème} après 10 ans.

Matchs de football maîtres - élèves.

Sorties/camps de fin d'études, 11^{ème} Ardèche.

Action Pro Juventute, vente de timbres par les 7^e.

Activités de dernière semaine pour les élèves 1P à 11S restant sur leur site de scolarisation.

Concours de robotique « First lego league ».

Dernière semaine : diverses activités dont le « Défi du Chasseron ».

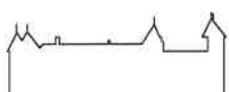
Spectacles :

- 1-2P : « La petite casserole d'Anatole ».
- 1 à 4P : Compagnie des 3 Chardons « Gigotte et le dragon ».
- 5-6P : « Les Fondateurs » et « Vice et Versa ».
- 1 à 6P : Contes de Noël.
- 7^e : danse et percussion africaines avec le groupe « M' Bunda Percussions ».
- 7^e : Exploration du Monde sur « Le Québec ».
- 8^e et 11^e : représentation du cirque « Starlight » aux Rives du Lac à Yverdon.
- 9-11 : inauguration du collège de Borné-Nau, concert avec « Grand Balthazar ».
- 9e : Théâtre forum « Le Trajet de Gabriel » : spectacle interactif de prévention avec la troupe « Le Caméléon ».
- 9^e : Exploration du Monde sur « L'Iran ».
- 9^e : « Avec Perfect Voyages, tout est possible ! » par le théâtre de Biarritz.
- 10^e : Exploration du Monde sur « Le Vietnam ».
- 10^e : « 21 Gramms » concert dans le cadre des Germanofolies.
- 11^e : Exploration du Monde sur « Iles de Bretagne ».

Et encore des joutes sportives, des journées de jeux, des camps et courses primaires et secondaires, des sorties à la piscine, à ski (prévues au moins...) ou à la patinoire, des cours facultatifs de sport, d'échecs, de grec, d'italien, d'improvisation, de robotique, etc.

Petit chœur :

Le petit chœur de Grandson, cette année, a notamment donné divers concerts, à la salle des Quais de Grandson pour le petit Noël du CMS de la région, a donné son concert annuel au Croch'Pied, et participé à diverses manifestations chorales ou musicales : participation au 6e festival suisse de chœurs d'enfants et de jeunes à Lugano.



Quelques reflets en images :



Course des 9^e au musée Baud à l'Auberson



Participation au concours de robotique à Yverdon



Les certificats, 10 ans après



Camp des 11^e en Vendée



Le cirque Starlight



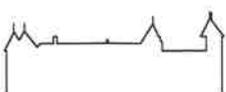
Cérémonie des promotions à la salle des Quais



Rentrée des élèves secondaires sur le site de Borné-Nau



9^e : visite des locaux de la RTS à Genève



Conclusion et remerciements

L'augmentation annoncée du nombre d'élèves scolarisés, lente mais régulière, se confirme une fois encore, malgré les écarts importants des effectifs d'une volée par rapport à une autre (45 élèves d'écart entre la volée la plus importante et la volée la moins importante, ce qui représente plus de 2 classes), avec une moyenne de 129 élèves par degré.

Parmi les nouveautés découlant de l'entrée en vigueur de la LEO, on peut relever que les changements possibles au semestre (passage de VG à VP, changements de niveau, renoncement à une OS au profit d'une OCOM pour un élève de VG,...) nous ont à nouveau singulièrement compliqué la tâche, tant au niveau de la préparation de l'année scolaire suivante que des adaptations indispensables qu'il a fallu mettre en place en cours d'année. Quelques élèves de 10VG et de 11VG suivent une option spécifique de la VP, ce qui a nécessité divers aménagements et discussions.

L'intégration d'élèves à besoins particuliers dans l'école obligatoire se poursuit et se développe. Le nombre de séances réunissant les parents, les enseignants, un membre de la direction scolaire et les divers professionnels prenant en charge un de ces enfants est également en augmentation très marquée. La loi cantonale vaudoise sur la pédagogie spécialisée (LPS) doit entrer en vigueur en août 2018. Les établissements scolaires du Nord vaudois, dont celui de Grandson, sont inscrits dans des projets d'expérimentation en cours qui visent à adapter au plus proche de la réalité des établissements, les mécanismes prévus par la nouvelle loi dans le champ de la scolarité obligatoire.

L'augmentation générale du nombre d'élèves de l'établissement, des fluctuations importantes de population d'élèves dans les diverses communes composant notre établissement, nous contraignent à ouvrir des classes, à en fermer ou ouvrir à des endroits différents, à trouver des solutions, en bonne intelligence avec les autorités intercommunales et communales.

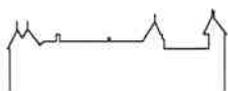
La rentrée 2016 était celle à partir de laquelle tous les élèves du secondaire sont désormais scolarisés sur le site de Borné-Nau, avec la mise en service pour les élèves et enseignants du nouveau collège. Seuls les cours de travaux manuels et d'éducation nutritionnelle pour les secondaires sont donnés dans les salles spéciales du site Jura. D'importants travaux de rénovation ont été entrepris par la commune de Grandson dans le « vieux collège » de la rue du Jura, avec en effet de conséquence diverses adaptations dans le collège « Jura B », seul bâtiment du site à accueillir des élèves et enseignants en 2016-2017. Tout ceci a représenté quelques défis intéressants à relever. Pari tenu grâce aux intenses collaborations entre école, commune et nouveau COMDIR et à la bonne volonté de tous les partenaires et acteurs particulièrement sollicités par cette aventure.

Je remercie une fois de plus tous les acteurs de l'école, autorités intercommunales et communales, personnel d'entretien, administratif, enseignants, pour leur engagement et la qualité de leur travail. Je qualifierais volontiers la collaboration avec le nouveau comité de direction d'excellente. Notre établissement scolaire a encore de nombreux défis à relever et projets à concrétiser, qui ne peuvent l'être à mon avis qu'en échangeant et collaborant régulièrement.

Claude Bohnenblust



Directeur





Conseil d'Etablissement (CET)

Rapport de l'année 2016-2017

Suite à différentes élections, notre conseil se compose de Martine Dell'Orefice, présidente, Yves-Alain Cornu, vice-président et Dominique Clignez, secrétaire. Le quart école est représenté par Mesdames Claire Javet et Marianne Roethlisberger et Monsieur Claude Bohnenblust, le quart parent par Messieurs James Arjalliet, Yves-Alain Cornu et Vincent Terrettaz, le quart société/association par Madame Marie-Claire Bouglé et Monsieur Yannick Schelker, le quart politique par Mesdames Carole Boesiger, Orlita Lefèvre et Martine Dell'Orefice.

Nous nous sommes rencontrés à six reprises, animés par l'envie de donner corps au CET. Nous avons reçu Monsieur Silvani pour faire connaissance avec le nouveau président du comité de l'ASIGE, ainsi que Mesdames Cuendet et Rousseil, doyennes, pour un échange d'idées de collaboration entre l'école et le CET. C'est avec enthousiasme que nous avons travaillé avec les doyennes pour la mise sur pied de deux manifestations, une fête foraine pour fêter la reprise du collège du Jura après d'importants travaux et une journée d'établissement pour les 1 à 6P. Le gros travail de conception et préparation a été réalisé par Madame Javet et Messieurs Arjalliet et Terrettaz. et une répartition des tâches entre les membres du CET a permis de mener à bien ces deux événements.

Romairon, le 8 novembre 2017

Association scolaire intercommunale Grandson et environs

ASIGE

Rapport de la commission de gestion concernant l'exercice administratif et comptable 2016-2017

La commission de gestion du conseil intercommunal, composée de Mmes Anne-Catherine Cosandey, Saskia Cachin (rapportrice) et de MM Vincent Lebet, Pietro Palmieri et Michel Emmel s'est réunie en date du 8 novembre 2017 dès 19h00 dans la salle de Justice à Grandson, dans le but de contrôler les comptes de l'exercice comptable 2016-2017 de l'ASiGE.

MM Stéphane Silvani, Francesco di Franco et Yves Guilloud ainsi que Mmes Erika Sjokvist Müller, Martine Dell'Orefice, Lucia Zanetti ainsi que M. Daniel Pirollo de la fiduciaire PB Révision étaient à notre disposition pour répondre à nos questions.

En préambule, M. Silvani remercie les membres de la Commission de gestion d'être présents et s'excuse du délai beaucoup trop court entre la réception des documents et la date de la séance pour l'étude des documents (présentation des comptes, grand livre et bilan).

Le délai légal entre l'envoi et la date de l'assemblée étant respecté, la commission de gestion remercie le comité de direction pour son travail. Le comité devra cependant anticiper un peu plus l'envoi de ces documents l'année prochaine. Cet état de fait met non seulement les membres de la commission de gestion dans une situation de travail d'urgence mais aussi M. Pirollo, fiduciaire.

Durant cette séance, les différents comptes ont été passés en revue, leurs résultats ainsi que les différences comparés et expliqués par rapport au budget prévu. Chaque membre de la commission a contrôlé par sondage quelques pièces comptables. Les membres présents du comité directeur ont pu répondre aux quelques interrogations soulevées par la commission.

La commission de gestion félicite le comité directeur pour sa gestion et la maîtrise des coûts. M Silvani explique que le mandat de Mme Zanetti va s'arrêter car il était un contrat à durée déterminée.

La commission de gestion comprend que l'Asige a un contrat avec la Commune de Grandson et paie un montant forfaitaire à celle-ci comprenant la location du matériel, le bureau et 12h/ hebdomadaire à 60 frs de l'heure pour la personne s'occupant de la comptabilité. La commission de gestion propose à L'Asige de demander une ou deux

autres offres concernant ce poste. Elle estime que cela vaudrait la peine de voir si ce montant forfaitaire de 45'000frs n'est pas surévalué.

La commission constate qu'il est difficile d'estimer le nombre d'élèves et donc de prévoir l'ouverture ou la fermeture de classes. Ceci explique pourquoi le budget est provisionné parfois généreusement à la hausse. Ce phénomène se répercute sur les activités sportives et culturelles. Hormis le fait qu'il faut aussi tenir compte d'une variabilité dans les offres et les opportunités ainsi que tenir compte des caprices de la météo comme du change de l'euro pour le camp en Vendée.

Dans les remarques générales, il est stipulé que le CET a été particulièrement actif en fin d'année scolaire 2016/2017 et en ce début d'année scolaire.

M. Silvani explique que des subsides parviennent mieux sur les comptes de l'Asige.

Le président explique que les transports ont été mis sur le marché public depuis le lundi 4 novembre jusqu'au 20 décembre. Ce contrat est validé pour 5 ans avec des critères prédéfinis dès la rentrée 2018-2019.

La commission se rallie aux commentaires du dit comité et apporte les quelques commentaires suivants:

102.318 Transports des élèves

Le rapport budget-compte est bénéficiaire de 130'000 frs. La pondération est toujours faite en fonction du nombre d'élèves et d'utilisateurs des transports. Ce qui est plus difficilement gérable et qui a été bien maîtrisé sont les kilomètres facturés pour les activités autres que le transport école / maison et retour.

La discussion pourrait avoir lieu autour des dépenses thématiques en lien avec la péréquation pour les communes concernant les transports.

102.319.2 Liaison des bâtiments à internet

M.Silvani explique que l'Asige a payé les bornes Wifi dans les collèges. Le montant élevé de 34'438.60 frs est dû à la rénovation du collège du Jura et la mise en place des tableaux interactifs (TBI) pour ce lieu.

9105 Compte doyen

Ce compte est dédié au directeur de l'EPS et à 2 doyens (avec signatures individuelles) responsables de diverses activités générant des mouvements d'argent. La commission de gestion demande qu'un règlement d'utilisation de ce compte soit établi. Celui-ci devra préciser les responsabilités des titulaires de cartes Maestro et fixer une limite à partir de laquelle un versement doit être effectué à l'Asige (par exemple 10'000 frs).

Ce compte permet ainsi aux parents de verser de l'argent pour des camps ou autre via internet. Cela évite que de l'argent soit gardé dans un coffre en attendant d'être posé à la banque.

121.302 Conciergerie

C'est la première année que ce poste est là avec une prestation de 150'000 frs. Elle est régie par une convention qui stipule un montant forfaitaire pour les énergies de 45'000 frs et de 105'000 frs de conciergerie. Ce poste devrait être revu à la baisse car il est encore péjoré avec des arriérés liés à l'exercice précédent.

130.303 Charges sociales

Ce poste correspond à un correctif annoncé concernant l'AVS 2015/2016. Il y eu un contrôle AVS en début d'année.

Rapport de la fiduciaire :

Les conclusions de celle-ci nous confirment que la comptabilité est tenue avec rigueur et exactitude.

La commission se montre très satisfaite par la gestion menée par les membres du Comité de Direction et de sa secrétaire et les félicite pour leur attachement à la maîtrise des coûts. Elle forme néanmoins les réserves d'usage pour le cas où certains éléments n'auraient pas été portés à sa connaissance.

Sur la base de ce qui précède, nous recommandons à l'assemblée d'accepter la proposition suivante :

Le Conseil Intercommunal, vu le rapport du comité de direction, ouï le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier :

- **Les comptes de l'exercice 2016-2017 sont adoptés**

Article deuxième :

- **Décharge est donnée au comité de Direction de sa gestion de l'exercice 2016-2017**

Les membres de la commission de gestion :

Mme Anne Catherine Cosandey

M. Michel Emmel

M. Vincent Lebet

M. Pietro Palmieri

Mme Saskia Cachin (rapportrice)

Question subsidiaire

Le Comité directeur a demandé à la commission de gestion quelle est sa position à propos de l'attribution de 195'000 frs au fond d'équipement durant l'exercice sous revue. Il est question d'un avenir lointain (création des collèges de Concise et Champagne) et proche (bâtiment multi –usages à Grandson).

La question posée est de savoir si cette attribution est judicieuse ou s'il faut rétrocéder ce montant aux Communes.

La commission de gestion remercie le comité de lui poser la question mais elle préfère ne pas prendre position, elle remarque cependant globalement et sans étude préalable que ce qui appartient aux Communes devrait leur être restitué par esprit de transparence. Selon la Commission de Gestion, ce sujet doit être étudié de manière plus approfondie.